

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE



Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cnosf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



BANQUE des
TERRITOIRES



BANQUE des
TERRITOIRES



Pilotes nationaux



Historique et évolution

La **Fédération Française de Gymnastique (FFGym)** est une association loi 1901 fondée le 28 septembre 1873, ce qui en fait la plus ancienne fédération sportive de France. Elle résulte de la fusion, en 1945, de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France et de la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Éducation Physique. En 1999, elle a également intégré la Fédération Française de Trampoline et de Sports Acrobatiques.

La **FFGym est affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** ainsi qu'aux instances internationales de la gymnastique, telles que l'**European Gymnastics (EG)**, la **Fédération Internationale de Gymnastique (FIG)** et la **Confédération Méditerranéenne de Gymnastique (CoMeGym)**.

La **fédération regroupe neuf disciplines**, dont quatre sont olympiques : la Gymnastique Artistique Féminine, la Gymnastique Artistique Masculine, la Gymnastique Rythmique et le Trampoline. Les cinq autres disciplines sont le Parkour, la Gymnastique Acrobatique, le Tumbling, ainsi que la TeamGym.

Contexte général



18 comités régionaux (y compris les DROM-COM)

98 comités départementaux

23 pôles France et Espoirs

1 405 clubs

En 2023-2024, la FFGym a comptabilisé **342 253 licenciés**, marquant une augmentation de **5,6 %** par rapport à la saison précédente. Le nombre de licenciés par région varie entre 916 en Guyane et 62 902 en Île-de-France. À l'exception de l'Île-de-France, certaines régions se distinguent par un nombre de licenciés supérieur à la moyenne, comme l'Auvergne-Rhône-Alpes (39 810 licenciés), le Grand-Est (39 026 licenciés) et la Nouvelle-Aquitaine (31 065 licenciés).

La FFGym présente un profil particulier de licenciés. Contrairement à beaucoup d'autres fédérations, **elle est majoritairement composée de femmes, avec plus de 80 % de licenciées féminines**. Par ailleurs, les licenciés de moins de 18 ans constituent une majorité, en particulier dans la tranche d'âge des 0-11 ans, qui représente 221 097 licenciés. Les adultes (18 ans et plus) ne comptent que 50 211 licenciés.

La Fédération rencontre toutefois des **difficultés en matière de fidélisation** des très jeunes licenciés. En effet, **seulement 30,7 % des enfants de 0 à 6 ans reprennent leur licence**. En revanche, les taux de fidélisation sont plus élevés dans les tranches d'âge plus avancées, dépassant les 50 %.

Parmi les 1 405 clubs affiliés à la FFGym, certaines tendances se dessinent. **Un tiers des clubs comptent entre 200 et 500 licenciés**. Il existe également une douzaine de clubs qui dépassent les 1 000 licenciés. En moyenne, les clubs de la FFGym sont composés de 244 licenciés.



Structures

Au sein de la Fédération Française de Gymnastique, **tous les clubs sont amateurs**. Cependant, la fédération compte également **23 pôles France et Espoirs**. Bien qu'il n'existe pas de structures professionnelles à proprement parler, les clubs se distinguent par leur niveau de compétition, allant des compétitions fédérales aux compétitions Top12, qui représentent le plus haut niveau de la discipline.

Les structures composant la fédération (comités régionaux, comités départementaux et clubs) sont toutes des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Organisation fédérale et décentralisée

Rôles et missions des comités

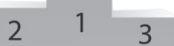
- **Fédérer et regrouper les associations affiliées**
- **Garantir le respect du cadre réglementaire fédéral**
- **Représenter la Fédération**
- **Mettre en œuvre le projet fédéral**
- **Organiser les compétitions fédérales**



De plus, le **comité régional** a pour responsabilité de **promouvoir toutes les activités gymniques**, de participer à la **détection et au perfectionnement des gymnastes**, et d'**organiser les sessions de formation** pour l'encadrement technique, les juges et les dirigeants, dans le respect de la réglementation technique fédérale. Il délivre également les diplômes correspondants lorsque cela est nécessaire.

Le comité régional peut **organiser des manifestations**, fêtes ou concours sur son territoire, à condition d'en informer la Fédération et de n'en fixer la date qu'après approbation de cette dernière, qui aura préalablement arrêté son calendrier national.

Organisation générale des compétitions



Des compétitions sont organisées à tous les niveaux de la fédération, suivant un système progressif en fonction des disciplines : compétitions départementales, puis régionales, et enfin nationales.

La responsabilité de l'organisation des compétitions nationales est partagée entre la Fédération et un comité d'organisation local (COL), dont la composition peut varier selon les candidatures. Seule une structure fédérale (association affiliée, comité départemental ou régional) détenant la personnalité juridique peut organiser une compétition nationale. Elle doit soumettre sa candidature au siège de la Fédération.



Modèle économique des clubs

Pour en savoir plus sur les sources de financement dans le sport



Focus sur les aides financières spécifiques

Au-delà des aides financières classiques sur lesquelles la Fédération travaille, telles que le PSF ou le plan « 3000 équipements de proximité », elle s'est également engagée dans le **financement de ses structures déconcentrées** via des aides spécifiques. Lors de la dernière olympiade, la FFGym a mis en place un **Contrat d'Objectif Territorial (C.O.T)** avec ses structures déconcentrées :



Le C.O.T est un accord entre la Fédération et les structures déconcentrées d'un territoire, visant à mettre en œuvre le projet fédéral « **SynerGym2024** ». Son financement est assuré par les ressources propres de la Fédération, et la synergie entre les différentes structures déconcentrées doit être recherchée afin de garantir que l'ensemble des clubs bénéficie des actions prévues par le projet fédéral. Le C.O.T est une démarche volontaire : bien qu'il ne soit pas obligatoire, deux tiers des structures déconcentrées du territoire, y compris le Comité Régional, doivent le signer après validation par leur comité directeur respectif. **Pour l'olympiade 2021-2024, le financement total du C.O.T a atteint 1 880 000 €.**

En complément, certaines aides, notamment en matière de formation, sont disponibles, par exemple lors de la première affiliation d'une structure à la FFGym ou pour l'accueil de modules de formation. L'organisation d'une compétition par un club ou un comité est également soutenue financièrement par la Fédération.

Emploi dans la discipline

Etat de l'emploi dans la discipline

La Fédération Française de Gymnastique n'a pas mené d'étude sur l'emploi depuis plusieurs années et ne dispose donc pas de données fiables concernant l'emploi dans la discipline. Toutefois, **d'après les retours des clubs, il semble que la plupart des structures emploient actuellement au moins un salarié.**

Il n'existe pas de groupements d'employeurs spécifiques pour les métiers de la gymnastique. Cependant, **certains entraîneurs encadrent plusieurs structures***. Comme c'est souvent le cas dans le secteur sportif, les emplois dans cette discipline sont généralement instables, avec un **taux de rotation élevé**.

Enfin, en ce qui concerne la formation, l'activité principale de l'organisme de formation de la Fédération est axée sur les formations professionnelles, ce qui suggère un besoin important de salariés dans ce domaine.

Les profils recherchés en priorité

Juges

Les formations proposées couvrent également des aspects plus administratifs, mais les recrutements se basent principalement sur la technicité et les compétences sportives des candidats.

Entraîneurs

*Pour en savoir plus sur les formes de mutualisation dans le sport



Accompagnement et soutien des clubs amateurs

Politique d'accompagnement des structures territoriales

La FFGym soutient les structures territoriales grâce à un service dédié, le « Pôle Territoire ». De plus, l'accompagnement des structures territoriales a été renforcé par la création d'un réseau d'agents de développement, présent sur une grande partie du territoire. Bien que les agents de développement ne soient pas directement salariés par la Fédération, ils bénéficient d'une formation spécifique sur les différentes thématiques d'accompagnement des structures territoriales.

Chiffres clés généralistes du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Dans l'enveloppe globale dédiée au PSF allouée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) instruit par la FFGym :

1000 projets ont été instruits en 2023-2024, provenant de **450** structures différentes

66% du budget a été attribué aux clubs

15% environ aux comités régionaux

15% et environ aux comités départementaux

Les plus petites structures de la Fédération (celles comptant moins de 100 licenciés) participent également au PSF, avec une cinquantaine de clubs déposant des dossiers chaque année.

Un oeil attentif est porté aux dossiers déposés par les structures ultra-marines.

Thématiques PSF des dernières années

Les thématiques du PSF ont varié au fil des années, mais certaines sont restées constantes. **La FFGym a choisi de distinguer des thématiques en fonction du type de structure candidate.** Ainsi, des thématiques spécifiques ont été définies pour les comités régionaux, les comités départementaux et les clubs.

- Mettre en œuvre la formation fédérale
- Accompagner le développement du programme QualiClub
- Digitalisation des comités régionaux
- Mettre en œuvre le Dispositif Régional d'Accession

Pour les CR

- Dynamiser le territoire avec les clubs
- Le club de demain : Accompagnement des dirigeants dans leur engagement bénévole
- Accompagnement technique des clubs dans l'animation
- Digitalisation des comités départementaux

Pour les CD

- Créer et développer une nouvelle activité
- Participer à la Journée Olympique / Être acteur des JO de Paris 2024
- Actions en faveur du club de demain
- Valoriser les clubs formateurs

Pour les Clubs



Enjeux prioritaires de développement et stratégie de croissance fédérale

Dans le cadre de son nouveau programme, la Fédération Française de Gymnastique met en avant de nouvelles priorités et engagements qui guideront son développement et sa stratégie de croissance. Elle souhaite également réaffirmer son engagement envers des valeurs fortes à travers le sport, telles que l'éthique, l'inclusion, l'épanouissement, le bien-être des gymnastes, ainsi que des pratiques environnementales responsables.

Les priorités à mettre en œuvre pour les années à venir incluent plusieurs axes stratégiques, à savoir :

La formation

Les pratiques gymniques

- Déployer un plan ParaGym et renforcer le programme GymSanté afin de se positionner comme un acteur clé des causes nationales liées au handicap et à la santé.
- Promouvoir et développer les pratiques non compétitives, ainsi que soutenir la participation aux événements inclusifs sous toutes les formes de gymnastique.

La filière de haut niveau

- Restructurer la filière de haut niveau.
- Moderniser et transformer le système de détection.
- Renforcer les liens entre les clubs et l'accession au haut niveau.
- Valoriser le haut niveau pour le développement fédéral.
- Accompagner les gymnastes de haut niveau tout au long de leurs carrières et dans la préparation de leur après-carrière.

Les clubs et les structures déconcentrées

- Revoir le positionnement stratégique et la politique de la Commission Territoriale Régionale.
- Identifier et comprendre les besoins et les difficultés des comités, des clubs et des dirigeants, et leur apporter un soutien ciblé.
- Créer et renforcer le sentiment d'appartenance à la FFGym.



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT